



PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

YLANG YLANG ABS. P&N

Fournisseur PCW

Référence : YLANG YLANG ABS. P&N

1 - DONNEES TECHNIQUES

I.N.C.I. : Cananga odorata flower extract
Nom botanique : Cananga odorata genuina
Description : -
Origine MP : 100% Naturelle (source Végétale)
Utilisation de la substance / mélange : Usage industriel seulement
Application : Parfums / Cosmétiques / Arômes
Taux d'utilisation max. recom. : -
Solvant(s) : Ethanol <3.0%

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect : Liquide
Couleur : Vert foncé
Odeur : Caractéristique
Densité 20/20°C : [0.980 ; 1.020]
Indice de réfraction n (20/D) : [1.508 ; 1.520]
Pouvoir rotatoire en ° : -
Taux peroxides mmol/l : -
Point d'ébullition en °C : -
Point éclair en °C (coupelle fermée) : 85
Indice d'ester : [130.0 ; 190.0]
Indice d'acide : [5.0 ; 20.0]

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

AFNOR / ISO : /
Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat
Allergènes SCCNFP List : Voir certificat
IFRA : Restricted (49th Am.)
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat
Statut kosher : Certifié

YLANG YLANG ABS. P&N

Statut Hallal : -
CAS N° : 68606-83-7 ; 83863-30-3 ; 8006-81-3
Nanomatériau : Non concerné

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Allergènes alimentaires (Reg. 1169/2011 / CE) : Aucun
Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : Ne provient pas / ne contient pas d'OGM
Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) : Pas de risque d' ESB ou d'EST puisque aucune matière d'origine animale n'est utilisée dans les différents stades du procédé de fabrication.
Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) : Préparation aromatisante
Ionisation : Non soumis à un traitement d'ionisation

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Code douanier : 3301 29 51 43
Tunnel codes ADR : E
Durée de conservation : 18 mois, gardé selon les conditions de stockage.

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Conserver sous Azote , à température fraîche (max 18°C), à l'abri de l'air et de la lumière

Transport :

Transport par route ADR/RID : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Benzyl benzoate), 9, III
Transport Maritime IMDG : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Benzyl benzoate), 9, III
Polluant Marin :
Transport Aerien IATA : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Benzyl benzoate), 9, III

YLANG YLANG ABS. P&N

LEGISLATION :

RIFM - ID N° : 6614-F2.12
COE (Council of Europe) : 103
EINECS (EU) : 281-092-1
FDA : 182.20
IECSC (China) : Listé
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Listé
FEMA : 2232
ECSI (Taiwan) : Listé
PICCS (Philippines) : Listé
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
LIS / DSL (Canada) : Listé
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé
ECL (Corée du Sud) n° : KE-27377
ENCS (Japan) n° : Non listé
ISHL (Japan) : 11-(1)-50 ; 11-(1)-49 ; 11-(1)-48 ; 11-(1)-51
NEPA (China) : CB6268529
C.A.S : 68606-83-7 83863-30-3 8006-81-3

Étiquetage :



AH1 Danger par aspiration 1

ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1

EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2



REP2 Toxicité pour la reproduction 2

SC12 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1 Sensibilisation cutanée 1



H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P301/303/310+P310 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.